BIENNALE INTERNATIONALE D'ART CONTEMPORAIN 2023

Interventions artistiques
Dans les jardins et dans la cour Oasis de l'Ecole Keller
XIème arrondissement de Paris
du samedi 16 au dimanche 24 septembre 2023

Appel à projets

Le Génie de la Bastille
Association pour la diffusion et la défense de l'Art contemporain dans le quartier de la Bastille
126 rue de Charonne – 75011 Paris
www.legeniedelabastille.com
coordinateurgeniebastille@gmail.com

Appel à projets - Thème 2023 :
« L'art est un jardin d'éphémères intolérant à la monoculture » (ARySQUE)

Square Maurice Gardette
2 rue du général Blaise, Paris XI

Square de la Roquette
143 rue de la Roquette, Paris XI

Cour Oasis de l'Ecole élémentaire Keller
4/10 rue Keller, Paris XI

Pour cette 11ème édition du « Génie des Jardins », l'association le Génie de la Bastille présentera — en partenariat avec l'association du Jardin partagé Truillot dont elle est membre depuis 2018 — une trentaine d'installations et des performances dans deux jardins du XIème arrondissement : les squares Roquette et Gardette, ainsi que dans la cour Oasis de l'école Keller.

Les projets seront soumis à un jury artistique, et appréciés au regard de leur qualité, originalité et pertinence artistiques. Les démarches en dialogue avec le paysage et/ou avec les populations qui fréquentent et visitent ces jardins seront privilégiées.

Chaque artiste ou groupe d'artistes devra candidater avec une seule installation sur la thématique « L'art est un jardin d'éphémères intolérant à la monoculture ». Il proposera pour cette installation un souhait d'emplacement pour chacun des deux jardins publics. Si l'artiste souhaite faire une installation dans la cour de l'école Keller, merci de le préciser dans la présentation de votre projet. Un partenariat avec le responsable des temps périscolaires et/ou l'enseignant d'art plastique de l'école pourra être envisagé pour organiser des travaux avec les élèves dans le courant de l'exposition, en lien avec les œuvres présentées dans la cour. **Chaque artiste devra donc proposer 2 ou 3 emplacements pour son œuvre**. La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les trois sites.

Cet appel à projets est ouvert aux artistes professionnels confirmés ou en devenir.

Date limite d'envoi des dossiers : 20 avril 2023, par voie électronique.

REGLEMENT

Le dossier de candidature sera complété, signé et envoyé par voie électronique de préférence.
Date limite: 20 avril 2023
Envoyez votre candidature par mail avec pour Objet :
« Candidature au Génie des Jardins 2023 – NOM Prénom (ou Pseudo) à l'adresse :
coordinateurgeniebastille@gmail.com

Composition du dossier de candidature :

Une présentation de l'artiste :
• La fiche individuelle de l'artiste (cf. page 5)
• 3 photos d'œuvres récentes, de préférence d'installations, susceptibles d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat (catalogues et plaquettes ne sont pas acceptés).

Une présentation de l'installation :
• La fiche technique (cf. page 7)
• Une description en 10 lignes de l'installation proposée accompagnée d'un visuel du projet (photos et/ou croquis), de 2 pages maximum
• Les plans des jardins et de la cour Keller annotés, sur lesquels l'artiste aura porté ses suggestions d'emplacement pour son installation
NB : veuillez proposer pour votre installation un souhait d'emplacement par jardin, soit deux ou trois au total, si vous êtes également intéressés pour exposer votre installation dans la cour Keller.
• **La cour de l'école Keller ne sera ouverte au public que les weekends**. Le reste du temps, il est possible d'imaginer des ateliers à destination des enfants de l'école, en lien avec le Responsable éducatif et l'enseignant d'Arts Plastiques de l'école, autour de votre œuvre et du thème « Oasis ».
La commission d'organisation de cette édition choisira ensuite les espaces attribués afin de pouvoir créer une scénographie cohérente et pertinente sur les trois sites.
Dans un souci de cohérence de la scénographie, la commission est seule habilitée pour l'attribution définitive des emplacements.

NB :
• Les dossiers incomplets et non conformes à la charte seront rejetés.
• Les dossiers sélectionnés seront présentés pour accord à la Direction des Parcs et des Jardins de la ville de Paris.

Les dossiers devront être anonymes. Le nom de l'artiste figurera uniquement sur la fiche individuelle.

Les dossiers seront présentés à un jury dont les membres seront communiqués ultérieurement.

Les résultats seront annoncés mi-mars.
Les candidats retenus devront alors s'acquitter d'une caution de 80 € afin de prémunir les organisateurs des désistements de dernière minute. Cette caution sera restituée à l'artiste à la fin de l'événement.

Renseignements complémentaires :
coordinateurgeniebastille@gmail.com

CHARTE

L'artiste s'engage à respecter les points de la Charte.

Mise en place des installations et démontage

- L'installation aura lieu le vendredi 15 septembre 2023 dès 8h du matin, et pourra se terminer le samedi après-midi au plus tard.
- Le vernissage de l'événement aura lieu le samedi 16 à partir de 18h sous le kiosque du square Gardette, si les conditions sanitaires le permettent.
- Le démontage des installations se fera le dimanche 24 septembre 2023 à 18h30 et pourra se prolonger jusqu'au lundi 25 septembre 2023 toute la journée.

- **L'œuvre achevée devra être fidèle au projet présenté. A défaut, la commission se laisse le droit de la refuser et le chèque de caution ne sera pas restitué.**

Règles d'installation

- Les installations doivent être sécurisées et respecter la flore, la faune et les infrastructures des jardins.
- Protéger les arbres et les équipements municipaux (grilles extérieures des jardins) où sont accrochées les œuvres (pas de fil de fer directement, ni de clous ou de vis).
- Pour protéger la pelouse, toute surface importante doit être soit surélevée de 10 cm, soit déplacée tous les deux jours.
- Pour les fixations au sol, utiliser uniquement des piquets de tentes (sardines) dont la longueur ne peut pas excéder 25 cm. Ceux-ci ne devront en aucun cas endommager les canalisations des réseaux d'eau. Aucun piquetage ne pourra être réalisé sur les pelouses des différents sites, les murs et les installations sur place (jeux, bancs, etc.) ne peuvent pas être percés, ni dans les jardins, ni dans l'école Keller.
- Toute installation en hauteur doit être haubanée pour maintenir une bonne stabilité.
- Proscrire les éléments libres susceptibles de servir de projectiles.
- Aucun branchement électrique n'est possible.
- Les matériaux potentiellement dangereux (ex. verre, matériaux inflammables) sont à proscrire.
- Au démontage, les lieux doivent être laissés dans l'état ou ils se trouvaient avant l'installation.

- **Les artistes et leurs assistants doivent respecter le personnel des jardins et de l'école Keller.**
- Les artistes doivent assurer leurs besoins logistiques. Privilégier les escabeaux. Les échelles sont interdites.

- **Le Génie de la Bastille n'est pas responsable d'éventuelles dégradations susceptibles de se produire dans ces espaces publics qui ne sont pas toujours gardés, notamment la nuit.**
- Si dégradations il y a, celles-ci devront être réparées par l'artiste dans la mesure du possible.
- Au démontage, les lieux devront être laissés dans l'état où ils se trouvaient avant l'installation.

- **Une assurance civile est obligatoire.** Les artistes n'appartenant pas à une association qui garantit cette assurance devront s'acquitter d'une cotisation de 20 euros auprès du Génie de la Bastille. Pour mémoire, l'assurance civile garantit les éventuels dommages au tiers, en aucun cas elle ne couvre les œuvres.
- Les artistes s'engagent à assurer les permanences pour informer le public et éviter les dégradations.

- **Avant l'installation une réunion de tous les participants** sera organisée dans chaque jardin pour finaliser les emplacements et organiser les permanences et les besoins logistiques de chacun.

- **Pendant toute la durée de l'exposition, les artistes exposants doivent assurer des permanences deux par deux par roulement,** dans les jardins publics en journée. Un agenda partagé sera proposé en début d'événement.

1 DOSSIER DE CANDIDATURE

FICHE INDIVIDUELLE DE L'ARTISTE

Titre (6 mots maximum)

.....

Nom .....

Prénom .....

Nom d'artiste (Nom sur l'invitation) .....

Adresse courrier .....
.....

Téléphone fixe .....

Téléphone portable .....

Mail (très lisible) .....

Association .....

☐ J'ai bien pris connaissance de la charte et j'en accepte les conditions

Date et signature

.....

LETTRE DE MOTIVATION

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTALLATION

Titre

.....

.....

Matériaux

.....

.....

.....

Mode de fixation

.....

.....

.....

Dimensions

.....

.....

.....

.....

Surface au sol

.....

Poids

.....

DESCRIPTION ET VISUEL DU PROJET

Description (maximum 10 lignes)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Visuels : croquis ou photos à joindre en page suivante

VISUEL DU PROJET

5 DOSSIER DE CANDIDATURE

EMPLACEMENT DU PROJET

Square de la Roquette - 143, rue de la Roquette

rue de la Roquette

rue Servan

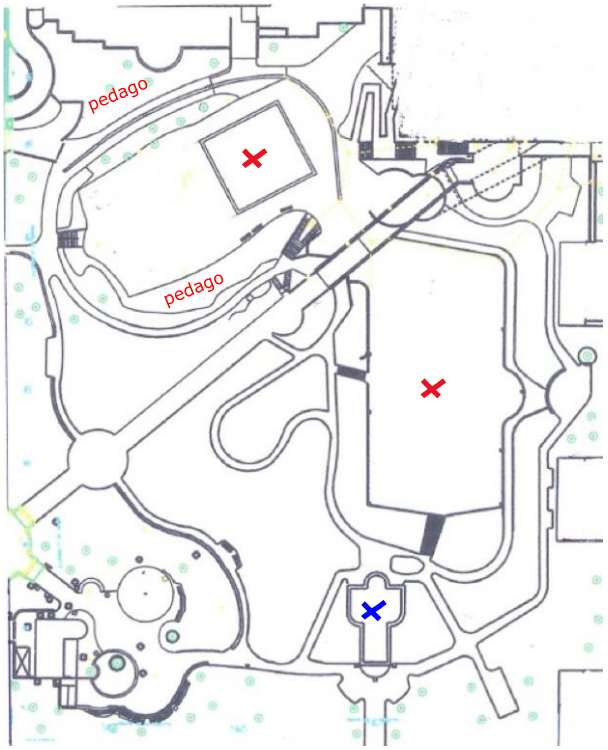

NB 1 : la fontaine ornementale du square n'est pas accessible pour des installations.

NB 2 : les airs de jeux sont réservés à cet usage et aucune œuvre ne peut y être installée.

NB 2 : les parcelles à usage pédagogique (dont l'une est en cours de livraison) situées à proximité de l'aire de jeu ne sont pas accessibles dans le cadre de cet appel à projets.

EMPLACEMENT DU PROJET

Square Maurice Gardette - 2, rue du Général Blaise

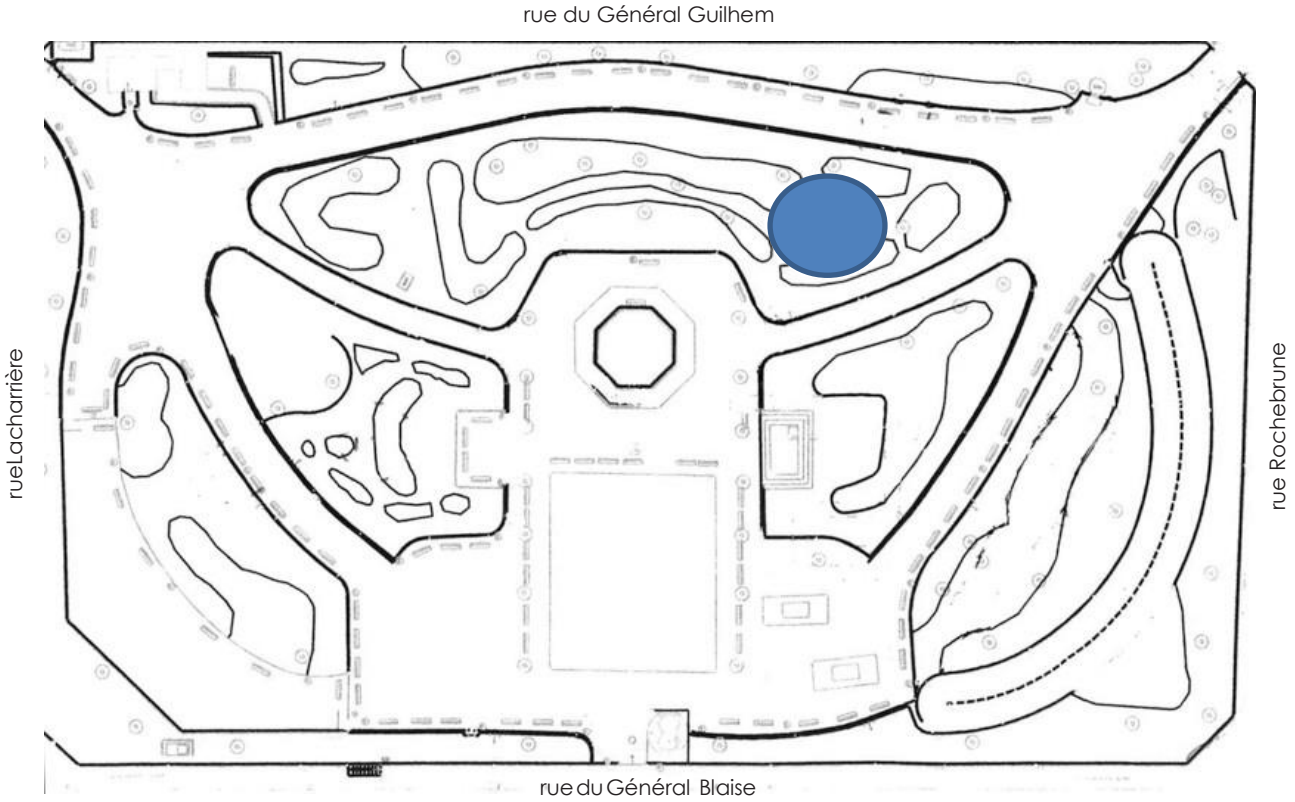

NB : la mare écologique n'est pas accessible dans le cadre de cet appel à projets

EMPLACEMENT DU PROJET

Cour Oasis Keller, école élémentaire Keller, 10 rue Keller, 75011 Paris
(Voir informations supplémentaires en page suivante)

EMPLACEMENT DU PROJET

Cour Oasis Keller, école élémentaire Keller, 10 rue Keller, 75011 Paris

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les vidéos et le compte rendu des travaux réalisés par Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris.

https://sites.google.com/caue75.fr/cours-oasis-keller/accueil

https://www.youtube.com/watch?v=tTnGZIR0E6g&list=PLH7IUBZHcOUaWqJmKZQTD5S-BibhfdK1O&index=8

Comme il s'agit d'une école, le plan doit être uniquement utilisé dans le cadre de ce projet et ne pas être diffusé.

Il est possible de visiter la cour sur rendez-vous. Ecrivez-nous un mail à coordinateurgeniebastille@gmail.com pour convenir d'une date.

Quelques photos de la cour de l'école Keller :

EMPLACEMENT DU PROJET